



Le réseau PASSERELLES,
favoriser le départ en vacances des familles ayant un
enfant handicapé

Dossier de presse
Conférence
Vendredi 11 juin 2010 à 15h

Juin 2010



Le réseau PASSERELLES, favoriser les vacances en famille avec un enfant handicapé

Comme les autres, les parents d'enfants handicapés ont le souhait de partir en vacances en famille, de souffler, de rompre avec le quotidien, de découvrir de nouveaux horizons. Et pourtant, la majorité d'entre eux ne partent pas en vacances.

Quand le projet de vacances se transforme en casse-tête...

Pour la plupart des parents d'enfants handicapés, projet de vacances rime trop souvent avec difficultés à résoudre : trouver un hébergement adapté, organiser les temps de soins de l'enfant, difficultés d'adaptation de l'enfant dans un nouvel environnement sans repères, difficultés à concilier activités de la fratrie et rythme de l'enfant, difficultés à réellement trouver des temps de repos seul ou en couple...

41% des parents d'enfants handicapés déclarent, d'ailleurs, **avoir dû interrompre prématurément un temps de vacances en raison des difficultés rencontrées**, d'adaptation de l'enfant ou de surcroît de fatigue de l'un des parents. Et 43% d'entre eux déclarent inscrire, « par défaut », leur enfant handicapé en séjour de vacances adapté pour pouvoir bénéficier d'un temps de vacances avec le reste de la fratrie...

Partir en vacances, en famille, tout simplement !

Face à cette situation aux nombreuses conséquences que l'on peut imaginer, le réseau PASSERELLES a pour but de **favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant handicapé, en leur permettant de trouver, à proximité de leur lieu de vacances, un accueil à la journée, pour leur enfant handicapé et, le cas échéant, l'ensemble de la fratrie.**

Très concrètement, le réseau PASSERELLES, c'est :

- Un réseau de structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, **volontaires pour accueillir, en plus de leur effectif habituel, un enfant handicapé et sa fratrie en vacances sur leur territoire.** Il peut s'agir :
 - d'établissements d'accueil du jeune enfant (halte-garderie),
 - d'accueils de loisirs sans hébergement,
 - des clubs enfants au sein de villages de vacances ou de campings
 - des centres de vacances.
- Une équipe technique, chargée de **recueillir les demandes de parents ayant un enfant handicapé** désireux de partir en vacances en famille. Cette équipe a pour but de :
 - travailler avec la famille son projet de vacances,
 - identifier les besoins de temps de répit lors du séjour,
 - trouver la structure en capacité d'accueillir l'enfant,
 - établir le lien entre la famille et la structure accueillante.
- Un réseau de **professionnels-relais**, en région, qui assurent le relais, sur le plan local, du dispositif, notamment pour rechercher les lieux d'accueil volontaires et, le cas échéant, en fonction des besoins, superviser les accueils pendant les temps de vacances, ou répondre aux difficultés rencontrées par les familles.

Une dynamique de partenariat

Ce projet innovant, sans précédent en termes d'organisation et d'ampleur dans notre pays, a vu le jour, grâce à un partenariat, entre :

- **La Fédération Loisirs Pluriel**, 1^{er} réseau national d'accueil de loisirs et vacances pour enfants handicapés et valides, qui depuis 18 ans, gère un réseau de centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides dans des conditions toute particulières de qualité d'accueil et d'encadrement, et qui, depuis plusieurs années, expérimente ce dispositif au sein de son réseau.
- **L'ANCV – Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**, qui, dans le cadre du développement de ses politiques sociales, a souhaité faire du départ en vacances des personnes en situation de handicap, l'une de ses priorités. Sensibilisée à la problématique du répit des aidants, l'ANCV, à l'initiative du partenariat, apporte un soutien financier conséquent et s'implique dans la construction stratégique et technique du dispositif.
- **Le Groupe MORNAY**, acteur de référence de la protection sociale, très impliqué depuis des années dans le soutien et l'accompagnement des familles confrontées au handicap. Le lancement du Réseau Passerelles marque une nouvelle étape dans le partenariat qui unit MORNAY à Loisirs Pluriel depuis 2008. Les centres de l'Association assurent en effet l'accueil de jour des enfants handicapés et de leur fratrie dans le cadre des séjours de vacances créés à l'initiative de MORNAY pour les parents accompagnés d'enfants handicapés. L'ancienneté de ses relations avec Loisirs Pluriel et son expertise font de MORNAY le partenaire naturel du réseau Passerelles.
- **La Caisse nationale d'Allocations familiales** dont la politique familiale a pour finalité essentielle d'aider les familles dans leur vie quotidienne mène une politique volontariste pour favoriser une meilleure intégration des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil. Le partenariat et les subventions accordées à la fédération Loisirs Pluriel s'inscrit dans ces orientations.

Déjà près de 60 familles seront accompagnées, dans le cadre de ce dispositif, dès cet été, et l'objectif est d'atteindre le chiffre de 500 familles d'ici l'été 2012.

Contact

Laëtitia RAULT, Responsable Réseau PASSERELLES

Tel. 02 99 09 02 36

E-mail : laetitia.rault@loisirs-pluriel.com

www.reseau-passerelles.org



Fédération Loisirs Pluriel

1^{er} réseau national d'accueil de loisirs pour enfants handicapés et valides

Fondé en 1992, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de **promouvoir l'accès aux loisirs et vacances des enfants handicapés**, comme les autres et surtout avec les autres. Organisé en fédération d'associations locales, Loisirs Pluriel est implanté en Bretagne, Normandie, Pays de Loire et Ile de France et Nord Pas de Calais. Chaque association gère un **centre de loisirs** sans hébergement accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans, le mercredi et lors des vacances scolaires, dans des conditions toutes particulières de qualité d'accueil et d'encadrement.

Handicapés ou non, ils jouent ensemble !

Au travers de notre action, en **favorisant, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides**, nous contribuons réellement et durablement au changement du regard sur les personnes handicapées. Par la création de ces espaces d'accueil, nous favorisons le développement de la **scolarité des enfants handicapés**, en proposant une offre d'accueil périscolaire adaptée. En répondant aux besoins des familles, nous offrons des solutions de répit aux parents d'enfants handicapés et nous favorisons, bien souvent, **le maintien ou la reprise d'une activité professionnelle des parents**.

1^{er} réseau d'accueil de loisirs pour enfants handicapés et valides

Loisirs Pluriel se présente aujourd'hui comme le premier réseau national d'accueil de loisirs, accueillant à parité enfants handicapés et valides. Chaque centre fonctionne sur la base d'une **charte de qualité**, favorisant :

- la limitation volontaire des effectifs à une moyenne de 25 enfants par jour
- le principe de parité de l'accueil entre enfants handicapés et valides
- la qualité, le nombre et la formation de l'encadrement sur la base d'un animateur pour trois enfants
- la présence permanente d'un directeur salarié, doté d'une qualification professionnelle
- une adaptation des activités permettant la participation de chaque enfant.

Des actions de formation, de conseil et d'appui technique

Loisirs Pluriel, c'est aussi un **institut de formation, l'IFAPH**, destiné aux organisateurs, directeurs ou personnels d'encadrement de structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, confrontés ou se préoccupant de l'accueil d'enfants en situation de handicap. C'est aussi **HANDI'CONSEIL, plateforme d'appui téléphonique aux responsables** de structures pour les accompagner dans la résolution de l'ensemble des questions qui peuvent se poser concernant l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Loisirs Pluriel en chiffres

Chaque année, Loisirs Pluriel accueille au sein de 11 centres d'animation, **plus de 1.000 enfants handicapés et valides**, et compte **20 permanents salariés, 85 postes d'animateurs vacataires**, grâce au soutien de **62 collectivités locales et organismes sociaux partenaires**, à l'implication de 90 parents bénévoles dans les conseils d'administration et au soutien financier de 143 parrains ou donateurs réguliers.

Fédération Loisirs Pluriel

Centre d'affaires du Château de Launay Quero – 35160 Breteil
T.02 99 09 02 36 – Fax. 02 23 43 42 12 - E- mail : federation@loisirs-pluriel.com

Le Mans – Lorient - Nantes – Paris 6 – Paris 19 – Pt-Audemer - Quimper – Rennes – St-Brieuc – St-Malo – Tourcoing - Vitré

www.loisirs-pluriel.com

www.ifaph.com

www.handiconseil.org



Le Handicap au cœur des missions sociales de l'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances -

Depuis plus de 15 ans, l'axe prioritaire de l'ANCV est fixé sur le développement de programmes d'action sociale tenant compte des difficultés liées au handicap qui génèrent, par manque de moyens, de soutien et d'accessibilité aux structures le non départ en vacances des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, forte de son engagement et de son savoir faire, elle met en œuvre de nouveaux programmes avec ses 22 partenaires qui, comme elles, aspirent à développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous, parce que les vacances sont essentielles et que personne ne devrait en être exclu. L'ANCV contribue ainsi à répondre aux problématiques nationales telles que le répit des aidants, l'accès aux vacances des usagers des ESAT avec le CCAH (Comité de Coordination de l'action en faveur des personnes handicapées), le vieillissement et la dépendance des personnes âgées et handicapées. Elle participe aux politiques en faveur du handicap en utilisant les vacances comme support d'intervention sociale en favorisant l'intégration des personnes.

Entre 2009 et 2010, 9 200 personnes ont bénéficié des aides de l'ANCV (5 millions d'euros) alloués aux différents programmes d'action sociale dédiés aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'accessibilité des installations touristiques. Pour 2010, l'ANCV s'est fixé un objectif de 20 000 partants avec une dotation financière globale de 6 millions d'euros dont 300 000 € sur 3 ans visant à soutenir la création et le développement du réseau Passerelles.

Aides aux projets vacances

Les aides aux projets vacances permettent aux personnes en situation de fragilité sociale et économique de construire leurs projets vacances tout en bénéficiant d'un encadrement social. Ces aides sont versées sous forme de Chèques-Vacances aux grands réseaux associatifs engagés dans le domaine du handicap. L'ANCV apporte son expertise, ses compétences en ingénierie sociale et des financements à ses partenaires.

Aides à la pratique sportive

Le programme d'aides à la pratique sportive a pour vocation de mettre le sport au service des politiques socio-éducatives. Elles visent à favoriser la pratique sportive pérenne des personnes en situation de handicap et des jeunes adultes (16/25ans) par le soutien notamment à l'organisation de manifestations et projets sportifs, et par l'achat de matériel adapté à la pratique sportive.

Seniors en vacances

Mis en place depuis 2007 et soutenu par le secrétariat d'État au Tourisme, Seniors en Vacances repose sur des offres de séjours collectées auprès des professionnels du tourisme. Le programme propose aux retraités et aux personnes en situation de handicap et dépendantes dès 55 ans, ainsi qu'à leurs aidants familiaux ou professionnels de profiter de séjours de vacances tout compris de 8 jours, à tarif préférentiel de 360 euros hors juillet/août.

28 séjours de vacances sont labellisés « Tourisme & handicap ». D'autres partenaires se sont engagés comme France Alzheimer, les CCAS, la ville de Nantes.

L'ANCV prend en charge 50 % du coût du séjour pour les personnes non-imposables avant déduction fiscale et pour les aidants ou professionnels accompagnants quelque soit leur ressource.

Aides aux équipements touristiques à vocation sociale

A travers ce programme, l'ANCV soutient en priorité les investissements qui améliorent l'accueil des personnes en situation de handicap. Les aides de l'ANCV s'adressent à tous les projets de création, rénovation ou d'extension des structures touristiques avec hébergement et concernent les travaux de mise aux normes et d'accessibilité. En 2009, l'ANCV a soutenu 22 structures engagées dans le handicap pour un montant de 1 630 K€.

Fondée en 1982, l'ANCV est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

Son activité première – l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances (3,3 millions de porteurs) – dégage des excédents de gestion permettant de financer intégralement des programmes d'action sociale qui favorisent des séjours de vacances et de loisirs pour réduire les inégalités d'accès à ces moments essentiels de la vie (130.000 bénéficiaires en 2009).

Contact ANCV

Joëlle Muzeau
T.01 34 29 53 53 / jmuzeau@ancv.fr

Contacts presse AB3C

Stéphane Barthélémi - Annie Blin
T.01 53 30 74 00 / stephane@ab3c.com

Le Groupe Mornay, groupe de protection sociale paritaire, s'est engagé à soutenir la création du Réseau Passerelles à hauteur de 150 000 euros sur 3 ans. Cette initiative s'affirme comme le prolongement naturel des liens privilégiés qui se sont noués depuis 2008 avec les centres Loisirs Pluriel. Ce partenariat s'inscrit en étroite cohérence avec la politique d'action sociale conduite depuis plusieurs années par le Groupe auprès des personnes handicapées et de leur famille.

Une nouvelle envergure pour le partenariat entre Mornay et Loisirs Pluriel

Le Groupe Mornay et Loisirs Pluriel unissent depuis déjà 3 ans leurs moyens sur le terrain pour l'organisation de séjours de répit à destination de parents accompagnés de leurs enfants handicapés. Dans le cadre de ces séjours qui se déroulent chaque été, les enfants handicapés et, le cas échéant, leurs frères et sœurs sont accueillis dans la journée par les Centres Loisirs Pluriel alors que les parents bénéficient des moments de formation et de détente proposés par les équipes de l'action sociale Mornay. Lorsque Loisirs Pluriel a souhaité créer le Réseau Passerelles, il était donc naturel que le Groupe Mornay réponde présent pour l'accompagner dans la concrétisation de son projet.

Un engagement en cohérence avec les actions menées en faveur des familles confrontées aux situations de handicap

Faciliter la vie des familles comptant des personnes en situation de handicap constitue l'une des priorités de l'action sociale du Groupe Mornay. Sa participation au Réseau Passerelles s'inscrit dans la continuité des dispositifs d'accompagnement et de soutien proposés aux cotisants, aux retraités et à leurs proches dans le cadre de l'action sociale du Groupe.

Pionnier dans l'organisation de séjours à destination des parents accompagnés de leur enfant handicapé à partir de 6 ans, mais également adolescent ou adulte, le Groupe Mornay propose de véritables moments de répit pour les parents dans un environnement adapté aux besoins de l'enfant, et crée ainsi des conditions propices pour des séjours réussis en famille.

Les équipes de l'action sociale Mornay se mobilisent par ailleurs tout au long de l'année auprès des personnes handicapées et de leurs proches en apportant des réponses personnalisées à leurs besoins, une écoute attentive et des conseils adaptés à leur situation, dans l'objectif de simplifier la vie à domicile, favoriser l'accès aux loisirs et le départ en vacances, soutenir la scolarité et la formation.

L'accompagnement du Groupe Mornay se traduit également par des aides financières pour l'équipement, la formation, le soutien aux associations et les réservations d'accès prioritaires dans des établissements spécialisés, en partenariat avec le CCAH (Comité de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées).

Enfin, le Groupe Mornay s'investit en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés à la fois en tant qu'acteur de la protection sociale et en tant qu'employeur. L'Espace Emploi Mornay accompagne les demandeurs d'emploi dans leur recherche ainsi que les salariés handicapés rencontrant des difficultés, de manière à faciliter leur maintien en poste. Entretiens individuels et ateliers collectifs leur sont proposés dans ce cadre. En interne, le Groupe Mornay s'est engagé dans une politique volontariste de recrutement et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés qui s'est concrétisée, en avril 2009, par la signature d'une convention de partenariat de deux ans avec l'Agefiph. Cet engagement se traduit notamment sur le terrain par de nombreuses actions de formation et de sensibilisation des managers et des salariés Mornay.

A propos du Groupe Mornay : Avec 5 milliards d'euros de cotisations perçues (retraite, prévoyance, dépendance, santé), le Groupe Mornay est un groupe de protection sociale de référence.

Plus de 200 000 entreprises et plus de 3 millions de particuliers lui font confiance. Le Groupe Mornay, qui emploie 2 000 salariés, est implanté à Paris (Gare de Lyon), Nancy, Rennes, Tours, Cognac, Lyon, Montpellier, Toulouse et Vincennes. Près de 80 collaborateurs du Groupe Mornay développent au quotidien une action sociale diversifiée et innovante, destinée à aider actifs, chômeurs et retraités à surmonter les aléas de la vie, à maintenir leur autonomie ou à accompagner l'avancée en âge.



Les Allocations familiales, acteur majeur de la politique familiale

Comme tous les parents, ceux d'enfants en situation de handicap âgés de moins ou plus de six ans, sont confrontés au problème de l'accueil de leurs enfants lorsqu'ils envisagent de reprendre une activité professionnelle, de disposer de temps libre seuls ou en famille.

Or, leur accueil dans les structures petite enfance et de loisirs reste encore trop rare et laisse les parents concernés « *largement démunis* ».

C'est pourquoi la branche Famille a souhaité participer activement à l'intégration des enfants en situation de handicap en l'inscrivant dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2009 à 2012.

Différentes mesures ont ainsi été adoptées par le conseil d'administration de la Cnaf. Elles visent à favoriser l'accueil dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs ainsi qu'à soutenir le départ en vacances des familles.

Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, il s'agit de mieux prendre en compte les besoins des enfants en situation de handicap qui bénéficient, en règle générale, d'une scolarisation à temps partiel. A compter du 1^{er} janvier 2010, la limite d'âge pour le versement des financements d'aide au fonctionnement des structures (prestation de service unique) a été assouplie jusqu'aux cinq ans révolus des enfants en situation de handicap.

En outre, la branche Famille lance, à titre expérimental, un appel à projets visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap afin de mieux identifier les moyens à déployer. Une enveloppe de 4 millions d'euros sur la période 2010-2012 est prévue à cet effet et pourra être augmentée si les besoins constatés s'avèrent supérieurs.

Dans le cadre des financements accordés aux fédérations nationales dont les interventions favorisent la mixité des publics accueillis, la Cnaf a souhaité soutenir le projet « passerelles » porté par la fédération « Loisirs Pluriel ».

Ce projet « Passerelle » permettra, par la mise en place d'un réseau de structures volontaires, de mettre en place sur leur lieu de vacances des familles, des temps de prise en charge de leur enfant porteur de handicap ou de l'ensemble de la fratrie.